



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reunion : handicapes

Question écrite n° 66268

Texte de la question

M Andre Thien Ah Toon appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale et de la culture, sur le protocole qu'il a signe le 27 novembre 1990 avec le secretaire d'Etat aux handicapes, visant a etendre les possibilites d'accès des handicapes aux activites artistiques et culturelles. Il le remercie de bien vouloir tirer un premier bilan de l'application de ce protocole, en insistant plus particulierement sur les mesures prises en faveur des handicapes du departement de la Reunion.

Texte de la réponse

Reponse. - L'action du ministere charge de la culture en direction des publics handicapes est aujourd'hui guidee par deux logiques convergentes : se situer, s'agissant de ce secteur, dans le cadre plus general de la politique en faveur de tous les publics eloignes de l'offre culturelle et artistique que ce soit pour des raisons geographiques, sociales, economiques ou, en l'occurrence, physiques ; se referer au protocole signe le 27 novembre 1990 avec le secretariat d'Etat aux handicapes qui definissait de grandes priorites pour un effort conjoint avec le ministere de la culture. C'est ainsi que les differentes directions du ministere se sont attachees a decliner, chacune dans le cadre de leurs attributions, ces priorites : en soutenant des initiatives exceptionnelles ou l'action reguliere d'associations d'importance nationale ; en incitant les services deconcentres du ministere a developper une action au quotidien et au plus pres du terrain en faveur des initiatives les plus pertinentes. En particulier : le Centre national de la cinematographie et la Fondation de France se sont engages par voie contractuelle sur un programme d'equipement des salles de cinema en boucles magnetiques ou en systemes infrarouges destines notamment a l'amplification individuelle de la partie sonore des oeuvres cinematographiques pour les personnes malentendantes. Le Centre national de la cinematographie et la Fondation de France apportent ainsi depuis le debut de 1992 une aide forfaitaire a l'equipement des salles de spectacles cinematographiques autorises. Le Centre national de la cinematographie soutient par ailleurs le sous-titrage de films dans le cadre des conventions de developpement qu'il signe avec des collectivites en liaison avec les associations de deficients auditifs qui assurent localement la coordination et l'information des personnes concernees. Cette action a recemment porte par exemple a Argenteuil sur trois films : Camille Claudel, la Gloire de mon pere, le Chateau de ma mere. La delegation au developpement et aux formations, en accord avec la direction du theatre et des spectacles, a lance un programme avec plusieurs grands theatres de Paris et de sa region (theatre national de Chaillot, la Colline, theatre de la Cite universitaire, theatre Gerard-Philippe de Saint-Denis) afin que des spectacles y soient regulierement traduits en langue des signes. Dans un tout autre domaine cette delegation a par exemple soutenu le projet de realisation d'un centre d'approche plurisensorielle de l'art par le musee en herbe a l'intention d'enfants handicapes mentaux ou sensoriels. La direction du livre et de la lecture favorise les travaux de l'Association des bibliothecaires francais pour l'accès des handicapes aux bibliotheques. La direction des Musees de France, outre une incitation aux musees pour developper des actions et approches specifiques aux differents publics handicapes, a publie un « manuel d'accessibilite physique et sensorielle des musees » tres complet decrivant l'ensemble des mesures et procedures souhaitables en matiere d'accès, de circulation, de signalisation, d'accueil et de services, de

tarification, d'aide à la visite, de présentation spécifique des collections. Cette brochure a été très largement diffusée. D'une manière générale l'Etat s'attache à faire respecter les nouvelles réglementations concernant l'accessibilité et les équipements spécifiques dans les nouvelles constructions ou les réaménagements dont il a la charge ou auxquels il s'associe qu'il s'agisse de lieux de spectacle, de bibliothèques, de musées, de monuments. Partout en France des initiatives originales sont encouragées. Parmi les exemples les plus significatifs, l'on peut citer : à Rouen : le festival « Art et déchirure », présente à un large public des productions toutes nées du monde de la psychiatrie ; en Alsace : les patients de services d'hôpitaux spécialisés participent à la réalisation de spectacles de « son et lumière » ; à Caen : la bibliothèque municipale a organisé une bibliothèque sonore très performante ; à Niort : la conservation des musées propose aux malvoyants des parcours de présentation tactile. En région Nord-Pas-de-Calais : la direction régionale des affaires culturelles soutient de longue date l'excellent travail théâtral mené par la compagnie de l'oiseau-mouche (CAT de Roubaix). Les handicaps mentaux qu'elle réunit travaillent quotidiennement sous la direction de metteurs en scène et de comédiens professionnels et tournent régulièrement leurs spectacles dans toute l'Europe. La rénovation des musées de Lille et de Valenciennes sera exemplaire sur le plan de l'accessibilité. Une étude handicap et livre récemment commandée par la direction régionale des affaires culturelles lui permettra de faire des recommandations au réseau des bibliothèques et médiathèques de la région. L'aérodrome de Lille a ouvert sa scène et ses lieux d'exposition à des artistes victimes de handicaps. Diverses associations (IME de Loos, ERDV) font régulièrement appel à la direction régionale des affaires culturelles pour qu'elle les conseille en matière d'intervenants artistiques susceptibles d'animer des ateliers de pratique et d'expression. Dans le cadre des moyens « ordinaires », c'est donc une action régulière et déterminée en faveur de ces publics qui se développe progressivement à partir des différents services du ministère dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives. Pour ce qui concerne plus particulièrement le département de la Réunion la direction régionale des affaires culturelles soutient Handisport pour ses activités culturelles et l'AFASEH, association pour l'enfance handicapée.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr•](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66268

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 janvier 1993, page 110